

COMMUNE DE L'HERBERGEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JANVIER 2020

Étaient présents : Marc PRÉAULT, Bernard DENIS, Bernard LOUINEAU, Joseph CARDINAUD, Anne-Marie JOUSSEAUME, Annie JAULIN, Serge FOURNIER, Patrick MÉRIEAU, Pascal BONNET, Stéphane BERNIER, Patrice LOCTEAU, Jessie LALOUELLE, Jessica MADJRI, Frédéric DA CRUZ.

Absents Excusés : Laurence ARNAUD ; Marielle FILLON qui a donné pouvoir à Bernard DENIS ; Chrystelle ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Marc PRÉAULT ; Nadège LANDREAU ; Thierry JOLLET qui a donné pouvoir à Patrick MÉRIEAU ; Nelly LETANNEUR ; Samuel MOUNEREAU qui a donné pouvoir à Jessie LALOUELLE.

Absente : Annick FONTAINE

Secrétaire de séance : Pascal BONNET

Assistait également Aude ROY Directrice Générale des Services.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Délibération du Conseil Municipal n°2020.01.01 : choix des entreprises adjudicatrices pour les travaux de réhabilitation de la Salle de Sports.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération validant l'Avant-Projet Définitif des travaux de restructuration de la Salle de Sports et sa délibération du 19 décembre 2019 où il déclarait infructueux le lot 03 Charpente Bois et le lot 08 Cloisons Sèches plâtrerie. Il rappelle également au Conseil Municipal la négociation lancée avec les entreprises ayant répondu au lot 14. Les entreprises ont été consultées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics :

- **Pour les lots 03 et 08 déclarés infructueux** : un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 décembre 2019 sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, ainsi que dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée, avec une date limite de remise des offres fixée au 20 janvier 2020 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

- **Pour le lot 14** : la date limite pour permettre aux entreprises de revoir leur offre dans le cadre d'une négociation a été fixée au 13 janvier 2020 à 12h00.

Suite à l'ouverture des plis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Analyse des Offres et le classement des offres en fonction des critères « Technique » (60 % de la note) et « Prix » (40 % de la note) et propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises pour les lots 08 et 14, et de lancer une phase négociation pour le lot 03 :

LOT	ENTREPRISE	PRIX en € HT
Lot 03 Charpente bois	<i>A négocié</i>	
Lot 08 Cloisons sèches plâtrerie	AUCHER	84 490.50
Lot 14 Électricité	FAUCHET	181 440.42

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises selon le tableau ci-après.

LOT	ENTREPRISE	PRIX en € HT
Lot 03 Charpente bois	<i>A négociier</i>	
Lot 08 Cloisons sèches plâtrerie	AUCHER	84 490.50
Lot 14 Électricité	FAUCHET	181 440.42

FINANCES

Délibération du Conseil Municipal n°2020.01.02 : mise en place d'une solidarité financière entre les 10 Communes du territoire de Terres de Montaigu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic financier et fiscal du territoire de Terres de Montaigu, comprenant les 10 communes et la Communauté de Communes, a été réalisé en 2018. Ce diagnostic a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire sur le plan financier. Parmi celles-ci figure la dispersion importante des ressources entre les Communes, résultant principalement de la stratégie de développement économique du territoire.

Dès lors, afin d'assurer une meilleure répartition des ressources et des charges entre les communes, la Communauté de Communes a engagé une réflexion portant sur les outils disponibles de solidarité.

Après concertation, il est proposé aux Communes de mettre en œuvre un partage du produit économique de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités au profit de la Communauté de Communes, celle-ci se chargeant ensuite de sa redistribution au profit des communes selon les critères suivants : la population (pour 25%), l'éloignement par rapport à la centralité du territoire (pour 25%) et l'écart de richesses par rapport à la moyenne du territoire (pour 50%). Le projet de convention présenté en séance définit les modalités de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un mécanisme de solidarité financière basé sur l'augmentation des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques du territoire pour les trois prochaines années.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération du Conseil Municipal n°2020.0103 : Indemnités de stage au Service Technique et Administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élève en formation à la M.F.R. de L'HERBERGEMENT a suivi un stage au Service technique de la Commune et qu'un élève en formation au Lycée Notre Dame du Roc de la Roche sur Yon.

Au vu du travail accompli, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur attribuer une indemnité de stage à raison de 30 € par semaine de travail.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une prime au stagiaire accueilli au sein du Service technique à raison de 30 € par semaine de travail pour 7 semaines, soit la somme de 210 € ; et une prime au stagiaire accueilli au sein du Service administratif à raison de 30 € par semaine de travail pour 2 semaines, soit la somme de 60 €.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES**Délibération du Conseil Municipal n°2020.01.04 : Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les statuts de TERRES DE MONTAIGU Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, afin de tenir compte :

- De la création de la Commune nouvelle de Montaigu-Vendée depuis le 01/01/2019 ;
- De l'intégration de la compétence EAU dans la liste des compétences obligatoires au 01/01/2020 étant précisé que celle-ci avait déjà été transférée depuis le 01/01/2018 et apparaissait dans les compétences optionnelles ;
- Des mentions devant être supprimées ;
- Du transfert de la compétence de gestion d'une fourrière automobile,
- De la nécessité de préciser l'exercice de la compétence Animation Jeunesse.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels que présentés.

Délibération du Conseil Municipal n°2020.01.05 : convention de mise à disposition des locaux destinés à la Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a étendu sa compétence en 2019 à l'étude, la création, et la gestion des services d'animation auprès des jeunes de 11 à 17 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conventionner avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux nécessaires à l'exercice de cette compétence, à titre gratuit et pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2020. Monsieur le Maire précise que cette convention décline le choix qui a été fait de transférer la compétence jeunesse en considérant les aspects suivants :

- L'animation ne représente qu'une des dimensions de la compétence de prévention jeunesse. En effet, l'animation est une modalité d'action auprès de la jeunesse, la compétence de prévention jeunesse étant, elle, plus large. Elle met en œuvre d'autres modalités d'intervention qui sont en cours de déploiement, et notamment : la coordination des parcours éducatifs en milieu scolaire, le fait d'aller vers les jeunes dans les espaces publics ou l'espace numérique, ou encore l'accompagnement individuel de jeunes en difficulté vers des dispositifs adaptés existants.
- L'animation jeunesse est entendue par la fonction de l'animation, et non par l'équipement dans lequel la prestation est rendue.

Ainsi la convention précise l'ensemble des responsabilités de la commune qui ont trait à la gestion de l'immobilier, et l'ensemble des responsabilités de la communauté de communes qui se rapportent à la délivrance du service d'animation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le contenu de cette convention.

Le Conseil Municipal approuve le contenu de la convention définissant les conditions et les modalités selon lesquelles chaque commune met à disposition de la communauté de communes les locaux et les biens mobiliers nécessaires à l'exercice de cette compétence.

DIVERS**Tour de table des Commissions**

Patrick MÉRIEAU informe le Conseil Municipal que les travaux de la Salle de Sports débutent le 17/02/2020.

Annie JAULIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation des budgets de l'AIFR, un achat de mobilier est prévu pour les locaux Jeunesse. Cet achat est entièrement financé sur les fonds propres de l'association. Toujours concernant la Jeunesse, un projet Intergénérationnel est en cours entre l'accueil Jeunes Herber'Jeunes et l'EHPAD Martial Caillaud. Un nouveau projet de peinture d'un

transformateur électrique est à nouveau lancé (parking de la Prée) en partenariat avec ENEDIS et le SYDEV.

Concernant la Bibliothèque, plusieurs activités sont réalisées ou en cours : animations de Noël, animations à l'école, moments de lecture à voix haute à l'EHPAD, animation des bébés lecteurs, etc.

La dernière réunion de la Commission Jeunesse, Affaires Culturelles et Sociales aura lieu le lundi 24/02/2020 à 19h00.

Joseph CARDINAUD informe le Conseil Municipal que la Commission Animation se réunira le mercredi 29/01/2020 pour la préparation de la fête de la musique.

Bernard DENIS informe le Conseil Municipal que la Commission Bâtiments communaux se réunira le samedi 25/01/2020 en vue de la préparation des budgets.

Anne-Marie JOUSSEAUME informe le Conseil Municipal des Portes Ouvertes organisées par les 2 écoles les 27 et 28 janvier. Elle informe également les Élus du projet du CME pour la mise en place d'une boîte à livre.

Dates à retenir

- ✓ **Commission FINANCES** (étude des demandes de subventions) le mardi 04/02/2020 à 18h30
- ✓ **Conseil Municipal** (étude des demandes de subvention) le jeudi 13/02/2020 à 20h30
- ✓ **Commission FINANCES** (budgets) le ~~mardi 03/03/2020~~ à 18h30, **repoussé au mercredi 04/03/2020**
- ✓ **Conseil Municipal** (budgets) le jeudi 12/03/2020 à 20h00
- ✓ **Soirée Fin de mandat** le vendredi 13/03/2020 à partir de 19h00.

La Séance est levée à vingt-deux heures

Compte Rendu validé par le Secrétaire de séance
Pascal BONNET